

# FEUILLE FÉDÉRALE

92<sup>e</sup> année

Berne, le 13 novembre 1940

Volume I

---

Paraît une fois par semaine. Prix: 20 francs par an; 10 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnements ou de remboursement.

Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco à l'imprimerie des hoirs K.-J.-Wyss, société anonyme, à Berne.

---

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

---

(Du 4 novembre 1940.)

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Kikuo Kobayashi, nommé consul général de carrière du Japon à Genève, avec juridiction sur toute la Suisse, en remplacement de M. Hisao Yanai, qui a été rappelé.

---

(Du 6 novembre 1940.)

Le Conseil fédéral a alloué au canton du Tessin une subvention pour la construction d'un canal de décharge dans la commune de Gerra-Verzasca.

---

Le roi Michel I<sup>er</sup> de Roumanie a informé le Conseil fédéral de son avènement au trône.

2260

---

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

---

### Les rapports juridiques entre propriétaires et locataires eu égard à l'économie du combustible.

(Directives de la division de justice du département fédéral de justice et police du 7 novembre 1940.)

---

Comme les combustibles ont dû être rationnés et que le département fédéral de l'économie publique s'est vu obligé d'édicter des prescriptions sur la vérification et la mise en état des installations de chauffage (ordonnance n° 9 du 27 septembre 1940; RO 56, 1666), ainsi que sur le chauffage des locaux (ordonnance n° 10 du 10 octobre 1940; RO 56, 1706), la question s'est posée de savoir quels sont les effets de ces prescriptions impératives

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1940
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	46
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.11.1940
Date	
Data	
Seite	1177-1177
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 326

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.